DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD. Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet:

08 - Garantie
d'emprunt accordée
à Dynacité pour un
emprunt de
6 730 000 € auprès
de la Caisse
d'Epargne pour la
réhabilitation de 406
logements rues
Berthelot, Chevreul,
Corneille, Courteline,
Pierre Dupont,
Castellion et
Impasse Paul Bert

PRÉSENTS: Michel PERRAUD. Laurent HARMEL. Anne MOREL. Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Amaury VEILLE, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Jean-Michel FOUILLAND, Charles de LEMPS. Annie ZOCCOLO. Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS: Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Freddy NIVEL (pouvoir à Laurent HARMEL), Antoine LUCAS (pouvoir à Jacques VAREYON), Sonia CHEVAUCHET (pouvoir à Marine PARROT)

ABSENTS: Assad AKHLAFA

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Françoise COLLET est nommée secrétaire de séance.

M. Noël DUPONT, rapporteur, informe le Conseil municipal de la demande de garantie d'emprunt de Dynacité pour la réhabilitation de logements, pour un montant de 6 730 000 €, auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Cette réhabilitation concerne 406 logements répartis comme suit :

- 1, 2, 3, 5 et 7 rue Berthelot et 2 rue Chevreul soit 108 logements,
- 7, 9, 13, 15 rue Courteline et 2, 4 rue Corneille soit 108 logements,
- Impasse Paul Bert soit 40 logements,
- Rues Pierre Dupont et Castellion soit 150 logements.

L'Assemblée délibérante de la Commune d'OYONNAX accorde sa garantie à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 730 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant du financement : 6 730 000,00 €,
- Durée: 25 ans,
- Amortissement : constant,

Objet:

08 - Garantie
d'emprunt accordée
à Dynacité pour un
emprunt de
6 730 000 € auprès
de la Caisse
d'Epargne pour la
réhabilitation de 406
logements rues
Berthelot, Chevreul,
Courteline, Pierre
Dupont, Castellion et
Impasse Paul Bert

- Périodicité : trimestrielle,

- Mise à disposition des fonds : sous 6 mois (avec un premier versement d'1/10 sous 3 mois) à compter de la date de signature du contrat par le prêteur, intérêts prélevés trimestriellement pendant la phase de mise à disposition des fonds.

- Commission d'engagement : 0.10 % du montant financé (prélevé à la signature).

- Taux révisable : taux du Livret A.

- Base de calcul des intérêts : Exact/360.

Conditions financières : marge sur Livret A 0.45 % :

- Calcul des intérêts pendant la phase de préfinancement :

L'indice retenu est celui publié au journal officiel le 2ème jour ouvré précédant le début de la période d'intérêts (la première période débute au premier versement de fonds), majoré de la marge définie ci-dessus.

- <u>Taux d'intérêt applicable pendant la phase d'amortissement du</u> crédit :

Pour la première échéance de la période d'amortissement, le taux d'intérêt applicable est égal au taux de rémunération du Livret A en vigueur le deuxième jour ouvré précédant le point de départ d'amortissement, majoré de la marge définie ci-dessus. Pour les échéances suivantes, le taux applicable est égal au taux de rémunération du Livret A en vigueur le deuxième jour ouvré précédant le premier jour de la période d'intérêts, majoré de la marge définie ci-dessus.

- Remboursement anticipé :

Possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 3 % du capital remboursé et le respect d'un délai de préavis de 30 jours calendaires. En cas de passage à taux fixe selon les modalités ci-dessous, le remboursement anticipé est possible à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.

- Option de passage à taux fixe :

L'emprunteur a la faculté de demander la conversion du taux appliqué au capital restant dû en taux fixe dont les conditions seront déterminées au moment de l'exercice de cette option. L'option de passage à taux fixe est possible à chaque date d'échéance, sur la durée résiduelle, en respectant un délai de préavis minimum de 30 jours ouvrés avant la date d'échéance concernée. Le passage à taux fixe ne pourra intervenir au cours de la période de différé du prêt. Mode de calcul des intérêts pendant la phase à taux fixe : 30/360.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote en qualité de Président de Dynacité,

Objet:

08 - Garantie
d'emprunt accordée
à Dynacité pour un
emprunt de
6 730 000 € auprès
de la Caisse
d'Epargne pour la
réhabilitation de 406
logements rues
Berthelot, Chevreul,
Courteline, Pierre
Dupont, Castellion et
Impasse Paul Bert

 Accorde sa garantie à hauteur de 100 % au profit de Dynacité pour un prêt de 6 730 000 € contracté par l'emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Fait à Oyonnax, le 25 septembre 2023

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 2 7 SEP. 2023
- par sa publication le

Le Maire 2 7 SEP. 2023



Le Maire,

